



Syndicat des Techniciens de Paris

2 bis, square Georges Lesage – 75012 Paris

SYNDICAT-UCP-STP@PARIS.FR - 01 43 47 80 72

ADHESION 2026

25€

Qui sommes-nous ?

**Au sein de l'UCP, une force syndicale professionnelle
qui rassemble tous les personnels techniques de catégorie B titulaires et non titulaires**

Bulletin d'adhésion à retourner soit par email soit par courrier

ADHESION

RENOUVELLEMENT

Informations personnelles :

Madame Monsieur

Prénom : Nom :

Date de Naissance : SOI :

Téléphone : Email :

Situation professionnelle :

Direction : Service :

Adresse professionnelle :

Corps ou emploi : Grade :

Statut : Fonctionnaire / Contractuel / Retraité / Autre :

Moyen de règlement : 66 % du montant de votre cotisation est déductible des impôts

Par chèque de 25€ à l'ordre du **SYNDICAT DES TECHNICIENS DE PARIS**

Par virement bancaire de 25€ (confirmer par email à SYNDICAT-UCP-STP@PARIS.FR)

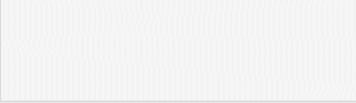
Nom : **SYNDICAT DES TECHNICIENS DE PARIS**

Etablissement Guichet N° de compte Clé

20041 00001 1933385L020 58

IBAN : **FR83 2004 1000 0119 3338 5L02 058**

Fait à : le :

Signature : 

Depuis plus de 40 ans notre syndicat se tient à votre disposition pour vous informer et vous guider au niveau de votre carrière. Nous sommes à votre écoute pour vous conseiller dans vos démarches et vous assister dans vos difficultés professionnelles.

N'hésitez pas à nous contacter par email SYNDICAT-UCP-STP@PARIS.FR ou par téléphone au 01 43 47 80 72

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au Syndicat des Techniciens de Paris. En application des art.39 et suivants de la Loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : SYNDICAT-UCP-STP@PARIS.FR. Vos coordonnées pourront être communiquées aux permanents et représentants de l'UCP.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre :